Nations Unies

S/PV.7174



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7174e séance

Mercredi 14 mai 2014, à 10 heures
New York

Président :	M. Oh Joon	(République de Corée)
Membres :	Argentine	M. de Antueno
	Australie	Mme King
	Chili	Mme Sapag Muñoz de la Peña
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Jordanie	Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Lituanie	Mme Kazragienė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Shearman
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation au Burundi

14-01614 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Edouard Nduwimana, Ministre de l'intérieur du Burundi, qui participe à la séance d'aujourd'hui par vidéoconférence depuis Bujumbura.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Onanga-Anyanga, qui participe également à la séance d'aujourd'hui par vidéoconférence depuis Bujumbura.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Paul Seger, Représentant permanent de la Suisse et Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Onanga-Anyanga.

M. Onanga-Anyanga (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me réjouis de vous voir présider le Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je tiens à vous adresser mes félicitations, ainsi qu'à votre pays, la République de Corée.

J'ai aujourd'hui à mes côtés S. E. M. Edouard Nduwimana, Ministre de l'intérieur de la République du Burundi, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires du Gouvernement, y compris le Secrétaire permanent du Ministère des relations extérieures, l'Ambassadeur Albert Shingiro.

Qu'il me soit permis de saluer l'Ambassadeur Niyonzima, Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies, et l'Ambassadeur Paul Seger, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Puisque le Conseil a suivi de près la situation au Burundi au cours des dernières semaines, je limiterai mon exposé aux quelques faits nouveaux importants.

Au cours de la période considérée, le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) a fait des progrès dans l'accomplissement de ses tâches, qui consistent notamment à promouvoir et faciliter le dialogue à renforcer les institutions judiciaires et parlementaires; à appuyer la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle et à promouvoir la protection des droits de l'homme.

En outre, conformément à la résolution 2137 (2014), le BNUB a entamé le processus de transition vers une équipe de pays des Nations Unies. On m'a demandé de préparer et de présenter au Conseil de sécurité un plan conjoint de transition avant le 15 mai. J'ai le plaisir d'annoncer que, grâce à la collaboration et à l'appui exceptionnels du Gouvernement burundais et à la participation enthousiaste de tous les membres du groupe de direction de la transition, nous avons pu atteindre cet objectif important.

Le plan, dont le Conseil est saisi aujourd'hui, contient des détails relatifs à la transition, y compris le transfert de tâches aux différentes parties prenantes et les lacunes que pourrait entraîner le retrait du BNUB. À de nombreux égards, il s'agit d'un moment historique qui marque le début de la fin d'une présence politique autonome de l'ONU au Burundi, ce qui nous permettra de concentrer nos efforts sur les activités de développement grâce à une équipe des Nations Unies renforcée.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Burundi a fait des progrès remarquables depuis la signature des accords d'Arusha, qui ont permis au pays de sortir du conflit fratricide qui a meurtri son peuple pendant plusieurs décennies. D'une manière générale, la sécurité règne sur toute l'étendue du territoire national même si on note, ici et là, un nombre relativement croissant d'attaques à la grenade et d'incursions d'éléments armés. Et le Burundi est devenu un important fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix, ce qui lui vaut l'admiration et l'appréciation de tous. Cela résulte de la réforme réussie de ses forces de défense nationales. Le Burundi peut aussi se féliciter de la bonne représentation des femmes dans la vie politique.

Sur le plan socioéconomique, l'action gouvernementale est guidée par un ambitieux cadre

stratégique, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté II, que la communauté internationale appuie, notamment à travers le cycle de conférences dit de Genève, avec le précieux soutien de l'Ambassadeur Paul Seger. Par ailleurs, un important processus de réforme est en cours pour assainir le milieu des affaires et promouvoir les investissements privés indispensables au développement, qui demeure l'un des défis majeurs du Burundi, surtout en ce qui concerne le chômage des jeunes.

Cependant, un certain nombre de préoccupations persiste. Sur le plan politique, la situation demeure tendue. La méfiance et l'absence de dialogue constructif et inclusif ne facilite guère les choses. L'espace politique demeure restreint. Le Gouvernement insiste sur la nécessité de respecter les lois en vigueur, tandis que l'opposition, des associations de la société civile et des médias dénoncent des lois répressives. Il faut, hélas, reconnaître, qu'un tel contexte n'est souvent pas propice au respect et à la protection optimale des droits de l'homme.

En outre, avec l'approche de la période électorale, on note une propension à la violence politique et à la confrontation entre les jeunes affiliés aux partis politiques, reflet du climat politique délétère qui règne. Ce phénomène est particulièrement préoccupant car il touche aussi des jeunes zélés du parti au pouvoir. J'encourage le Gouvernement à persévérer dans ses efforts visant à combattre de tels agissements.

Pour en prévenir l'exacerbation, nous avons notamment recommandé aux autorités d'intensifier les initiatives visant à promouvoir une meilleure gouvernance politique par le dialogue et la tolérance, tout en mettant fin à l'impunité. Mais, il est aussi urgent de poursuivre les efforts en vue de réduire drastiquement le risque sécuritaire posé par la circulation illicite des armes.

La méfiance qui divise la classe politique burundaise s'est encore manifestée lors des négociations et de l'adoption en avril de la loi établissant la Commission vérité et réconciliation. Il est regrettable que l'adoption de cette importante loi visant la mise en place des mécanismes de justice de transition n'ait pas permis de s'affranchir des clivages partisans. Il conviendrait maintenant de tout faire pour éviter que ces divisions ne viennent compromettre la crédibilité et le fonctionnement de la future Commission et semer le doute sur les perspectives à long terme de réconciliation pour une cohésion nationale plus forte.

Malgré ces faits préoccupants, évoqués ici pour illustrer l'étendue du chemin à parcourir, je reste confiant dans la capacité des acteurs politiques burundais de surmonter leurs divergences et de relever, ensemble, leurs défis communs. Vaincre l'intolérance au sein et entre les partis politiques, mais aussi accepter la divergence d'opinions sans forcément faire de l'autre un ennemi, cela est toujours possible.

L'adoption le 25 avril dernier du nouveau code électoral reflétant les recommandations de la feuille de route consensuelle de mars 2013 et les conclusions de l'atelier de Kayanza sur le code électoral de mai 2013, est à cet égard un pas dans la bonne direction. Tous les acteurs devraient s'attacher à préserver l'esprit de consensus qui a prévalu lors de l'adoption du code électoral, pour restaurer la confiance mutuelle, améliorer le climat politique et créer les conditions idoines pour des élections libres, transparentes, inclusives et paisibles en 2015.

Il est vital que les Burundais et les Burundaises gardent tout leur calme. L'horizon a beau être couvert, leurs défis immenses, ils disposent de tous les atouts pour bâtir un futur riche de promesses, pourvu qu'ils tournent définitivement le dos aux démons de l'exclusion et de la violence.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Comme le Conseil peut le voir, il existe des raisons de croire que si tous les acteurs politiques font montre de la volonté politique nécessaire et si des mesures justes et courageuses sont mises en place, le Burundi pourra maintenir le cap et éviter que les progrès louables qu'il a réalisés ne subissent un recul. J'ai bon espoir que le prochain atelier sur la mise en œuvre de la feuille de route de mars 2013, organisé conjointement par le Gouvernement burundais et le BNUB, et qui doit se tenir le 20 mai, permettra de faire avancer le dialogue et d'améliorer le climat politique avant les élections de 2015 et d'éviter également la violence politique.

Le BNUB est déterminé à faire le maximum jusqu'à la fin de son mandat, en décembre. Nous sommes résolus à faire avancer la cause de la paix, le respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, conformément aux aspirations du Gouvernement et du peuple burundais.

C'est sur cette base solide que repose le partenariat entre l'ONU et le Gouvernement burundais, un partenariat qui signifie que nous devons travailler ensemble pour réagir avec dynamisme à toute menace

potentielle à la paix et à la sécurité au Burundi. Nous remercions le Gouvernement burundais de sa collaboration continue.

Je tiens à remercier très sincèrement le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Paul Seger, pour son excellente coopération et l'appui qu'il a fourni au Gouvernement et au peuple burundais.

Qu'il me soit permis également d'exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui nous a aidés sans relâche à assumer nos responsabilités, ici au Burundi. Et nous n'aurions pas pu un avoir de meilleur guide que le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, et son équipe du Département des affaires politiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Onanga-Anyanga pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Seger.

M. Seger : Permettez-moi d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité à participer à cette séance d'information. Je voudrais aussi féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga, et toute son équipe pour leur travail remarquable, tant en lien avec le plan de transition qu'il vient de présenter, qu'à travers leurs inlassables efforts pour mener à terme deux objectifs de taille : poursuivre la mise en œuvre du mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) jusqu'à la fin de l'année et assurer un transfert en souplesse des compétences résiduelles du BNUB à l'équipe de pays. Je voudrais également saisir la présente occasion pour saluer le Ministre de l'intérieur, ainsi que le Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères, et remercier le Gouvernement burundais de la coopération toujours très constructive et positive qui a marqué nos relations pendant tout ce temps.

Je limiterai mon intervention d'aujourd'hui à deux points : premièrement, je récapitulerai l'essentiel des efforts de la formation pour assister le Burundi, notamment face à la situation actuelle, et livrerai quelques éléments d'information relatifs à ma prochaine visite dans la région du 21 mai au 1er juin. Deuxièmement, je partagerai l'idée de convoquer une réunion de suivi de la Conférence de Genève de 2012 afin d'évaluer la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté I1 (CSLP II) et des engagements mutuels pris lors de la rencontre à Genève.

La situation actuelle au Burundi, nous l'avons entendu, est difficile et tendue. Sans m'attarder sur les faits nouveaux survenus depuis l'adoption de 1a résolution 2137 (2014), des faits que le Conseil a d'ailleurs suivis de près en se réunissant trois fois en consultations à huis clos, je constate actuellement un recul en termes de confiance, qui s'exprime à deux niveaux. Au niveau interne, la perspective des élections de 2015 provoque un accroissement considérable des tensions. Exacerbé par une absence de dialogue, l'espace politique est visiblement restreint, conduisant à une méfiance réciproque entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition. De même au niveau international, les récents évènements sur la scène politique au Burundi ont suscité beaucoup d'inquiétudes, comme en attestent les nombreuses interventions et visites des partenaires et institutions bi- et multilatéraux. L'intérêt accru de la communauté internationale pour le Burundi démontre certes son attachement pour ce pays et son peuple. Aussi devons-nous intensifier nos efforts pour renforcer un dialogue franc, ouvert, mais également respectueux et amical, entre le Burundi et ses partenaires.

Mes efforts ces derniers mois ont ainsi été consacrés à explorer des options pour sortir de cette impasse, tout en continuant à plaider pour un transfert souple vers la phase post-BNUB et au-delà. Dans ce contexte, j'ai rencontré l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Mme Helen Clark, des hauts représentants du Département des affaires politiques, une délégation ministérielle burundaise et quelques partenaires bilatéraux. Mme Clark m'a notamment assuré que le PNUD était pleinement déterminé à poursuivre le travail de consolidation de la paix après le départ du BNUB. Par ailleurs, j'ai aussi eu le plaisir de participer aux deux premières rencontres du groupe de direction de la transition par vidéoconférence. Suite à la réunion de notre formation le 12 mars, j'ai poursuivi les échanges informels avec des membres clefs de la formation afin de mettre en commun nos analyses et de collaborer avec le Gouvernement par l'entremise de son Représentant permanent à New York. Hier, d'ailleurs, je me suis rendu à Washington, où j'ai rencontré le Vice-Président de la Banque mondiale pour l'Afrique, M. Makhtar Diop. Je reviendrai sur cette visite ultérieurement.

Étant donné que le mandat du BNUB prend fin, comme nous le savons, le 31 décembre, j'ai l'intention, au cours des prochains mois, de continuer ce dialogue avec les différentes parties prenantes, afin d'assurer un engagement politique continu, et même accru, des

partenaires internationaux au Burundi. Un rôle central incombe aussi aux pays de la sous-région. Je salue les efforts des pays voisins et des organisations régionales dans le contexte de la situation actuelle, et je les appelle à s'investir même davantage.

Face aux récents événements, le Gouvernement burundais m'a invité à avancer ma visite au mois de mai. J'ai respecté ce vœu et programmé mon prochain voyage du 21 mai au 1er juin. Contrairement à ma pratique usuelle, je ne passerai que deux jours au Burundi et je consacrerai du temps à des visites à Bruxelles, Paris, Kigali et Arusha. Le but de mes escales en Europe et dans les États voisins du Burundi est de discuter des évolutions récentes avec de hauts représentants des différents pays et organisations régionales, notamment l'Union européenne et la Communauté d'Afrique de l'Est, d'explorer les meilleures options d'engagement au Burundi et de définir leur rôle respectif, notamment après le départ du BNUB. À mon avis, ce dernier point revêt une importance primordiale, sachant que les partenaires du Burundi devront combler les lacunes laissées par le retrait du BNUB. D'ailleurs, le plan de transition présenté tout à l'heure par le Représentant spécial du Secrétaire général illustre très bien ce défi.

Mon intention initiale était de passer aussi par Addis-Abeba et Dar es-Salaam pour rencontrer des fonctionnaires de l'Union africaine et de la Tanzanie, mais j'ai dû renoncer par manque de temps. Ce n'est que partie remise pour l'un de mes prochains voyages, pendant lequel j'essaierai aussi d'intensifier mes contacts avec d'autres partenaires importants dans la région, notamment le Kenya et l'Ouganda.

Le programme de mon séjour de deux jours à Bujumbura est en train d'être finalisé, et je tiens à remercier par avance le BNUB pour le travail de préparation. Comme d'habitude, je rencontrerai des hauts représentants gouvernementaux, y inclus, je l'espère, le Président de la République, des représentants des partis d'opposition, de la société civile et de la communauté internationale. Il est aussi prévu que je participe à la première réunion du comité directeur mixte, qui est censé accompagner la mise en œuvre du nouveau plan prioritaire du Fonds pour la consolidation de la paix à hauteur de 11,65 millions de dollars et qui, je le rappelle aux membres, comprend quatre priorités : la cohésion sociale, la jeunesse, les droits de l'homme et le développement foncier.

Ma prochaine visite a aussi un objectif plus concret. Au sein de la formation, nous avons émis l'idée de convoquer une table ronde assurant le suivi de la Conférence de Genève de 2012. Ce sujet a été au centre de nos discussions hier à Washington avec la Sous-Secrétaire générale, Mme Judy Cheng-Hopkins, et le Vice-Président de la Banque mondiale pour l'Afrique, M. Makhtar Diop. La Conférence de Genève, comme les membres le savent, était construite autour du principe d'engagement et de responsabilité mutuels. Les partenaires internationaux se sont engagés à soutenir le Burundi financièrement sur la base du deuxième cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP-II), et le Burundi s'est engagé à entreprendre des réformes importantes dans les secteurs politique et socioéconomique.

Force est de constater que la dynamique de Genève s'est ralentie ces derniers mois et a cédé la place à une baisse de confiance, comme je l'ai mentionné au début de mon intervention. Le CSLP-II, étant à mi-parcours, c'est l'occasion de se réunir à nouveau et de faire un bilan des engagements mutuels pris à Genève. Les objectifs d'une telle réunion seraient multiples : contrecarrer le risque d'une rechute économique et politique, ressusciter ce que j'appellerai « l'esprit de Genève » et faire le point des progrès de la mise en œuvre du CSLP-II et des engagements mutuels.

Idéalement, cette table ronde aurait lieu plutôt tôt que tard, en été ou au début de l'automne, et comprendrait la présence d'un nombre limité de hauts représentants des partenaires clefs, ainsi que du Gouvernement, afin d'encourager des conversations ouvertes dans un climat très informel. Finalement, cette table ronde serait également une réponse à l'appel du Conseil défini dans le paragraphe 19 de la résolution 2137 (2014) du 13 février. Lors de discussions informelles, des hauts représentants du Gouvernement burundais ont soutenu la tenue d'une telle table ronde. J'ai donc l'intention de présenter officiellement cette idée lors de mes échanges au Burundi pour ensuite pouvoir présenter un projet aux différents partenaires concernés. Comme d'habitude, je n'hésiterai pas à envoyer au Conseil le rapport de ma visite.

Compte tenu de son histoire douloureuse, le Burundi a progressé d'une manière remarquable vers la stabilité dans un laps de temps très bref. Il faut maintenir ce cap et éviter de glisser de nouveau vers le passé. L'engagement de la communauté internationale au Burundi est toujours requis, peut-être plus que jamais. Dans cet esprit, j'apprécie l'intérêt que porte le Conseil de sécurité à la situation au Burundi. Il nous incombe,

à nous, les partenaires du Burundi, de reprendre le flambeau du BNUB dès maintenant et de consolider son travail extraordinaire en nous engageant davantage. Les préoccupations exprimées au Conseil de sécurité et ailleurs face aux événements des derniers mois ont, à mon avis, surtout démontré que la communauté internationale tient au Burundi. Pour moi, c'est un message important sur lequel il faut bâtir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Seger de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre de l'intérieur du Burundi.

M. Nduwimana (Burundi) : Je voudrais à mon tour transmettre les salutations du Gouvernement burundais à tous les membres du Conseil de sécurité, et principalement à son Président, et le féliciter pour cette présidence mensuelle.

Je voudrais aborder mon discours par un rappel, en indiquant que le 13 février 2014, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2137 (2014), aux termes de laquelle il sera mis fin au mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) d'ici le 31 décembre 2014 pour en transférer les responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies. Cette même résolution engage le Gouvernement burundais, le Bureau des Nations Unies au Burundi, la Commission de consolidation de la paix et les partenaires bilatéraux et multilatéraux à créer un groupe de direction de la transition chargé de définir les contours du soutien de la communauté internationale au Burundi après le retrait définitif du BNUB et la mise en place de l'équipe de pays, et demande également au Représentant spécial du Secrétaire général de mettre au point un plan de transition d'ici au 15 mai 2014.

Le Conseil de sécurité a aussi exhorté le Bureau des Nations Unies au Burundi à mettre en œuvre son mandat, dont l'essentiel se retrouve dans la résolution 2090 (2013), qui couvre les points principaux suivants : la promotion et la facilitation du dialogue entre les acteurs nationaux et l'appui aux mécanismes destinés à assurer une large participation à la vie politique, y compris l'instauration d'un climat propice, de liberté et d'ouverture, en prévision des élections de 2015; le renforcement de l'indépendance des institutions judiciaires et parlementaires; l'appui à la lutte contre l'impunité, notamment la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle indépendants et impartiaux; la promotion et la protection des droits de l'homme; et l'accompagnement du Gouvernement par la communauté internationale pour privilégier le développement socioéconomique des femmes et des jeunes et la réintégration socioéconomique des populations touchées par le conflit.

En outre, la résolution 2137 (2014) demande au Bureau des Nations Unies au Burundi et aux partenaires internationaux d'appuyer le Gouvernement burundais afin qu'il fasse les réformes nécessaires à l'amélioration de la gouvernance politique, économique et administrative, ainsi qu'à la professionnalisation des corps de défense et de sécurité, et de créer un environnement propice pour opérer les réformes constitutionnelles, en associant les partis politiques et tous les acteurs concernés, d'une part, et en mettant en place, d'autre part, des mécanismes de justice transitionnelle, tels qu'une Commission vérité et réconciliation crédible et consensuelle.

Comme il l'a déjà précisé à plusieurs reprises, notamment à l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'occasion du lancement des travaux du groupe de transition du Bureau des Nations Unies au Burundi à une équipe de pays, en mars dernier, le Gouvernement burundais est conscient que le programme que je viens de mentionner constitue l'alpha et l'oméga de ses activités et de ses préoccupations, et il continue d'améliorer constamment les résultats déjà obtenus dans les domaines susvisés. Ceux-ci sont d'ailleurs inscrits, pour beaucoup de ces principaux outils programmatiques d'orientation stratégique, dans la Vision « Burundi 2025 » et le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, deuxième génération, comme l'a mentionné le Représentant spécial du Secrétaire général.

S'agissant des élections de 2015, pour lesquelles il est demandé la création d'un environnement propice avant, pendant et après ces élections, le Gouvernement a déjà rempli une partie de son cahier des charges, comme en témoigne l'organisation par le Bureau des Nations Unies au Burundi et le système des Nations Unies, en étroite concertation avec le Gouvernement burundais, d'un atelier à l'issue duquel une feuille de route électorale a été adoptée en mars 2013. Il importe également de faire remarquer que cette feuille de route a été et est en train d'être pleinement mise en œuvre, d'abord par la tenue de la réunion de Kayanza, de vastes consultations ouvertes à tous, dans l'esprit de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi de 2000, tenues les 19 et 20 décembre à Kigobé par le Parlement burundais, qui ont été saluées par tous les acteurs comme étant constructives et largement représentatives

et ont abouti à l'adoption d'un code électoral consensuel, adopté récemment par le Parlement burundais.

Quant à la mise en place de la Commission vérité et réconciliation, conformément à la résolution 1606 (2005) et à l'Accord d'Arusha pour le Burundi du 28 août 2000, qui est le résultat du travail technique ainsi que des consultations nationales de 2009, il sied de préciser ici qu'une avancée remarquable vient d'être accomplie avec l'adoption par le Parlement burundais d'une loi y relative en avril. La nomination des membres de ces structures devrait intervenir incessamment et tiendra compte des exigences contenues dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

De même, je m'en voudrais de terminer cette déclaration sans mentionner le plan prioritaire de consolidation de la paix au Burundi, dans sa troisième phase, auquel le Bureau d'appui à la consolidation de la paix vient d'approuver l'affectation d'une somme de 11,65 millions de dollars. Il importe d'ajouter que ce budget s'inscrit dans la continuité du soutien apporté au Burundi par le Fonds pour la consolidation de la paix au cours des dernières années, d'un montant de près de 50 millions de dollars, et qui couvre les deux premières phases de consolidation de la paix au Burundi. Aussi les domaines retenus dans ce plan sont-ils orientés dans les programmes du Gouvernement sur la cohésion sociale et le dialogue politique, la participation des jeunes à la vie politique et sociale et aux initiatives de réconciliation, l'exercice démocratique des droits de l'homme et le règlement pacifique des conflits fonciers. Je voudrais profiter de cette occasion pour demander que tous les fonds promis en vue de la mise en œuvre de tous ces programmes soient rapidement débloqués pour que les populations concernées puissent en bénéficier en temps utile.

Concernant le plan conjoint de transition des Nations Unies au Burundi, je voudrais confirmer qu'il est le reflet d'une concertation permanente entre le Gouvernement et le Bureau des Nations Unies au Burundi. En effet, le contenu de ce document est l'émanation du groupe de direction de la transition, établi conformément au paragraphe 3 de la résolution 2137 (2014) et dont l'objectif principal est de fournir des orientations stratégiques de haut niveau en vue de la mise en œuvre de la résolution 2137 (2014), notamment en facilitant le processus de transition et en appuyant l'accomplissement effectif du mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Gouvernement profite donc de cette occasion pour remercier de leur franche collaboration le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Burundi ainsi que les autres partenaires, tant bilatéraux que multilatéraux, qui participent aux activités importantes du processus de transition dans les cinq domaines prioritaires du plan conjoint de transition; il les remercie également par avance des efforts qu'ils déploieront en vue de la mise en œuvre de ces activités. Il convient de rappeler ici que les programmes retenus sont, entre autres, les suivants : la démocratie, la gouvernance et le développement des institutions; les droits de l'homme et la justice transitionnelle; l'état de droit, la sécurité et la stabilité; et le développement économique et social.

Le Gouvernement burundais remercie à nouveau l'ONU et les partenaires bilatéraux et multilatéraux des engagements pris à l'appui du programme du Gouvernement pour le développement intégral du peuple burundais. Pour sa part, le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour jouer le rôle qui est le sien en la matière. En cheminant ensemble, main dans la main, nous écarterons et nous vaincrons la pauvreté qui guette et terrasse le peuple burundais.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.